



succession et desaccord entre fils et mère

Par **lily1720**, le **24/09/2012** à **14:05**

Bonjour, je fait appel a vous aujourd'hui, suite au décès de mon papa en decembre 2012, la succession n'est toujours pas faite,dans la succession il y a moi et mon frère, ainsi que ma mère separé de mon père depuis 1mois suite adultaire! aucune procédure de divorce engagé malheureusement! le probleme est que cette separation est la cause de sa mort, il a mis fin a ces jour...

j'ai deux question, la 1er:

mon frere et moi même ne sommes pas d'accord avec la succession qui aujourd'hui nous donne droit a environ 7% des bien de mon père (leur bien consiste en une maison, quelques biens mobilier, 2voitures et un bateau). aujourd'hui notre mère nous a interdit tout acces a la maison car nous traitant de voleur car nous avons emprunter du materiel a mon père (mon père étant maçon et je suis actuellement en train de construire ma maison...)bref elle nous méne la vie dure depuis plusieurs moiS, elle a egalemeent ecris au procureur pour nous accuser d'avoir casser des pots de fleurs, et donc de l'avoir volé egalemeent...nous avons donc été convoquer a la gendarmerie ect
ma question est : étant separé n'y a t-il auqu'un recours pour le faire valoir auprès de la succession? (ils été au dernier vivant)

ma 2eme question:

s'y elle decide de nous metttre au tribunal pour la succession pouvons nous faire valoir qu'elle la poussé au suicide (il a laissé une lettre lors de son succide et egalemeent les gendarmes ont relevé les dernieres conversation téléphonique qu'il a eu quelques minute avant sa mort qui demontre qu'elle a joué un role important dans son passage a l'acte!

je tien a préciser qu'aujourd'hui elle a touché de belle sommes niveau assurance vie, mais qu'elle refuse de faire une pierre tombal sur la tombe son mari, et nous interdisant egalemeent d'y faire quoique se soit... moralement cette situation n'est plus pocible.

merci de votre aide!

Par **Corinneb**, le **29/09/2012** à **15:09**

Avez-vous déjà interrogé votre notaire ?

Par **lily1720**, le **04/10/2012** à **13:33**

oui, tout a fait, il nous a expliqué comment aller ce passer la succession, (en gros que nous n'aurions pas droit a grand chose) ce qui n'est pas le problème en sois, le problème est que ce soit un inconnue qui profite de l'héritage...

que si nous refusions la vente de la maison ou la succession tel qu'elle notre mère nous métrais surment au tribunal pour régler la successio.

puis pour le reste (le suicide, la séparation ect il nous a dis de nous diriger vers un a vocat... voila pourquoi je fait appel a vous...